

AGENCE PANAFRICAINNE
DE LA GRANDE MURAILLE VERTE
APGMV



PAN-AFRICAN AGENCY
OF THE GREAT GREEN WALL
PAGGW

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

RAPPORT DE MISSION

Comité de Pilotage du Projet
« ACTION CONTRE LA DERERTIFICATION »



Bruxelles, Belgique 12 - 13 novembre 2019

Marcelin SANOU, Chef de service Planification, Suivi Evaluation, Gestion de l'Information

Contexte

Les 12 et 13 novembre 2019 s'est tenue au siège ACP de Bruxelles la réunion du Comité de Pilotage du projet « **Action Contre la Désertification** », financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par l'**Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)**. Il concerne le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Gambie, l'Ethiopie, Haïti et les îles Fidji. Le projet vise, pour la composante Afrique, la mise en œuvre des Plans d'action et à contribuer à l'exécution des programmes d'action nationaux de l'UNCCD dans les pays des Caraïbes et du Pacifique.

Le comité de pilotage était composé des représentants des institutions suivantes :

- Secrétariat Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) ;
- Délégation de l'Union Européenne auprès de l'Union Africaine ;
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
- Union Africaine (UA) ;
- BRIGDES ;
- Mécanisme mondial de l'UNCCD ;
- DG-DEVCO Bruxelles
- Université Catholique de Louvain (UCL), Université de Gand ;
- Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) ;
- Etats membres de l'APGMV bénéficiaires du projet ;
- Gambie, Haïti et Fiji

L'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) a été représenté à cette réunion par Monsieur **Marcelin SANOU**, Chef de service Planification, Suivi Evaluation et Gestion de l'Information.

I. Objectif de la réunion du Comité de pilotage

L'objectif global est de valider le rapport final du projet et formuler des recommandations pour la consolidation des acquis et la poursuite du projet.

Les objectifs spécifiques sont :

- Discuter et adopter le rapport global des résultats de la mise en œuvre du projet dans les trois régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ;
- Optimiser et partager les expériences et leçons et consolider la coopération Sud-Sud entre les pays et partenaires des régions ACP ;
- Faire le point sur l'extension du projet en Afrique, notamment grâce au projet BRIDGES mis en œuvre en Erythrée, Mauritanie et au Soudan ;
- Discuter des perspectives d'avenir d'une prochaine phase du projet et autres opportunités.

II. Déroulement des activités

2.1 Cérémonie d'ouverture

Les mots de bienvenus ont été formulés par le Secrétariat ACP, président de la réunion du comité de pilotage, la FAO, DG-DEVCO, la délégation de l'Union Européenne auprès de l'Union Africaine et la Commission de l'Union Africaine.

M. Olusola Ojo, représentant le Secrétariat ACP, après avoir annoncé quelques changements dans la direction du Secrétariat UE ACP a félicité les réussites du projet dans l'amélioration des pratiques de gestion et de restauration des terres.

Mme Tiina Vahanen, chef de la Division des politiques et des ressources forestières de la FAO, a souligné l'importance du projet ACD pour la FAO et la nécessité de poursuivre et d'intensifier les actions à la fin du projet pour une pérennisation des interventions et leur mise à l'échelle.

M. Rodrigo Delapuerta, du bureau de liaison de la FAO à Bruxelles, a mis en exergue l'importance du projet ACD qui a besoin d'être encore élargi.

M. Alessandro Ghiurca, représentant DG DEVCO, a souligné l'importance des réalisations du projet et la nécessité de mettre à l'échelle les enseignements tirés. Il a fait part du soutien de l'UE à l'Initiative GMV et son évolution au fil des ans.

M. Petro Nardi de la délégation de l'UE auprès de l'Union Africaine, a souligné la nécessité de renforcer la collaboration avec l'Alliance mondiale sur le changement climatique et d'autres programmes de données climatiques. Il a exprimé le soutien de l'UE et la volonté de poursuivre cette collaboration.

M. Elvis Paul Tangem, Coordinateur de la GMV au sein de la Commission de l'Union Africaine, s'est appesanti sur l'importance de la GMV comme référence en matière de restauration des terres. Il a souligné la volonté des pays d'Afrique Australe confrontés à des problèmes similaires de dégradation des terres à collaborer avec la GMV.



2.2 Examen du rapport global de mise en œuvre du projet au niveau national et régional dans les trois régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Le coordonnateur international du projet a présenté les différentes réalisations de 2014-2019 dans chacun des pays bénéficiaires et au niveau régional dans les trois (3) composantes du projet (1) la mise en place d'un environnement favorable et le renforcement des capacités de mise en

œuvre, (2) la restauration et gestion durable des terres et des technologies ; (3) la gestion des connaissances, communication et visibilité du projet.

Le projet a enregistré d'importants résultats notamment la restauration de plus de 50 000 ha de terres dégradées, le développement de la filière de 16 Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), la génération de plus de 111 000\$ US, le renforcement des capacités de plus de 31 000 cadres et acteurs locaux sur l'évaluation des capacités, le Suivi Evaluation, l'Analyse des Marchés/PFNL, la Restauration des terres/Plantation et la diffusion de plus de 1000 exemplaires des différentes publications. Une approche novatrice de suivi évaluation de collecte de données biophysiques à partir de l'outil collect Earth a été également développée. Aussi 42% des bénéficiaires du projet est constitué de femmes

Les discussions ont porté sur la pertinence de la poursuite du projet au vu des résultats atteints, l'importance du renforcement des capacités en matière de restauration des terres et des visites d'échanges d'expériences.



2.3 Optimisation et partage des expériences, leçons apprises, consolidation de la coopération Sud-Sud

La mise en œuvre du projet ACD a mis en exergue les possibilités de restauration à grande échelle des terres dégradées avec des technologies appropriées de réhabilitation des sols par l'utilisation de la charrue Delphino pour la préparation des sols grâce à sa capacité à labourer de grandes surfaces (15-20ha/jour) et sur des profondeurs allant jusqu'à 80cm. Les travaux de restauration doivent être soutenus par la valorisation des Activités Génératrices de Revenues, les Produits Forestiers Non Ligneux, pour l'amélioration des moyens de subsistance des populations locales. Il faut également retenir la pratique de technologie intensive de type *zai* en complément aux activités de grande envergure. La sensibilisation, l'information et la communication doivent prendre une place importante dans l'appropriation des réalisations par les populations locales et leur pérennisation sur le terrain. La pratique de semis direct d'espèces ligneuses et herbacées à travers les résultats probants atteints, peut également constituer une alternative aux contraintes de production de plants en pépinière. La réussite des travaux est essentiellement fonction de la forte implication des communautés et populations locales organisé en Comité de Gestion qui doivent être formées sur la Planification/Suivi évaluation des travaux et encadrées par une équipe performante de projet. La coopération Sud-Sud doit être renforcée à travers des visites d'échanges d'expériences.



2.4 Mise en œuvre du projet BRIDGES pour l'extension du projet ACD

Financé par la Turquie, le projet « Boosting Restoration, Income, Development, Generating Ecosystem Services » (**BRIDGES**) couvre l'Erythrée, la Mauritanie et le Soudan. Il s'inspire des expériences du projet ACD dans le cadre de la restauration des sols et de la communication. Le lancement est effectif en Mauritanie et au Soudan, l'approbation officielle est attendue de l'Erythrée. Une collaboration avec l'agence turque de coopération et de développement (TIKA) dans le cadre de ce projet est à envisager.



2.5 Perspectives et Opportunités

La clôture définitive du projet est prévue pour février 2020. Elle sera suivie d'une évaluation finale.

Au terme de la mise en œuvre du projet, tenant compte des résultats atteints une extension des acquis aux Etats de l'Afrique du Sud est envisagée, il faut également traduire les acquis en messages politiques destinés aux décideurs.

La nouvelle approche de l'Union Européenne basée sur le principe de subsidiarité et la gestion responsable des terres, du national au niveau régional est le fondement pour les futurs projets. Des négociations sont en cours pour une continuation dans la programmation 2021-2027.

Les opportunités s'articulent autour du Fonds Vert Climat, les FAD pour l'appui socioéconomique, la coopération bilatérale, la poursuite des négociations avec l'UNCCD, les services éco systémiques.

III. Conclusion orientations & recommandations

La dernière Réunion du Comité de pilotage du projet a permis l'examen des acquis mais aussi des contraintes dans la mise en œuvre. Elle a permis en particulier, de mettre en exergue la nécessité de la mise à l'échelle des interventions avec des technologies appropriées comme la Charrue Delphino, ainsi que la formation et la communication pour une meilleure appropriation des résultats, de solliciter l'implication du secteur privé dans les différentes interventions et

une extension des expériences et des acquis aux autres pays de la GMV et dans d'autres zones du continent présentant les mêmes réalités écologiques.

La clôture du projet s'étendra de février à juillet 2020 avec une évaluation finale en Mai 2020. La sensibilisation des décideurs et politiques sur les acquis du projet doit être renforcée pour des prises de décisions appropriées.

Le comité de pilotage a formulé des recommandations résumées ci-dessous :

1. Procéder à une évaluation du projet et valoriser les acquis par leur vulgarisation dans les zones similaires ;
2. Evaluer la rentabilité des investissements en matière de restauration des terres afin de définir le rapport coût et avantages ;
3. Prendre en compte l'approche ACD dans les projets futurs ;
4. Faire valider les résultats de l'enquête biophysique de collecte de données terrain par les pays
5. Renforcer la communication pour plus de visibilité des réalisations et un fort engagement des partenaires ;
6. Renforcer la collaboration Sud-Sud et mobiliser le secteur privé pour une forte implication dans la mise en œuvre des projets de restauration ;
7. Renforcer la valorisation des PFNL au profit des populations locales ;
8. Renforcer l'implication du secteur privé comme élément de durabilité à long terme ;
9. Consolider le projet de Renforcement de la résilience de la Grande Muraille Verte au Sahel ;
10. Poursuivre la mobilisation des ressources pour intensifier les activités de restauration des terres en prenant en considération la décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) ;
11. Privilégier l'exécution des projets par le biais des Programmes nationaux.